

3 juin 2015

Le Muids le, 27

Monsieur
Nicolas Ray
Président du Conseil
Rue du Village 22
1273 Arzier

MOTION

Mesdames et Messieurs,

Je formule ce postulat maintenant pour les raisons suivantes,

- **Le projet est opportun et le temps est compté**
- **Il pourrait influencer sur d'autres projets futurs et bien moins urgent pour le développement de nos villages.**

Notre commune subit un grand changement démographique sur toutes sortes de parcelles d'habitations secondaires en habitations principales, et voir terrains en zone village en surcharge et promotions immobilières sans restriction. Donc augmentation des habitants, en preuve le développement des villages d'Arzier et de Le Muids que nous assumons avec diverses constructions comme le CCS, la Caserne, en habitations, le Centre communale administratif, avec logements, un lieu de rencontre des personnes âgées, une crèche pour la petite enfance, avec une bibliothèque, d'un centre d'entretien communale, sans oublier une auberge communale. Ceci seulement à Arzier.

Au vu de ce développement nous constatons une saturation générale et certains manques, nous recherchons une solution comme tout simplement la construction d'un nouveau collège à Le Muids pour assumer un développement scolaire régional soutenu, approuvé et avec remerciements par nos communes voisines et partenaires. Sans compter le service des eaux que nous devons assumer. Continuellement par obligation.

Vous allez me dire, comment stopper cela, pour moi tant qu'il y a possibilité et pas de saturation nous devons assumer comme jusqu'à ce jour, alors j'en viens au but

Sur ce, le but est de continuer ce développement, et d'assumer, de demander à notre municipalité l'étude en urgence avec une proposition adéquat sur un éventuel achat du bâtiment de feu Maurice Jaquet au centre du village de le Muids.

Il serait très dommage de voir partir ce bâtiment dans les mains d'un agent immobilier sans scrupule avec l'objectif d'une exploitation maximum du cus dans une zone village, de dépareiller notre centre du village et de voir perdre une âme..

Le avantages sont les suivants .

- . Placé en plein centre du village*
- . Possibilité de 4 à 6 appartements à loyers respectables comme nous le recherchons*
- . Rez de chaussée promis à des locaux commerciaux*
- . Bâtiment jouxtant les parcelles communales, déjà en places de parc et de loisirs*
- Place de parcs privées devant et derrière le bâtiment*
- . Jardinnet pour un plaisir d'habitation comme trait d'union avec la place du village, la place du tilleul et la fontaine.*

L'avenir de notre village avec un nouveau trafic dû au nouveau collège serait d'étoffé cette vie villageoise, nouveaux appartements pour des professeurs, employés communaux ou enfants de notre village, une épicerie bien placée pour tout le monde avec éventuellement une pause.- café avec croissants, très bien à cette endroit pour les mamans taxis,, une pique-nique bien venu pour les élèves, nos personnes âgées à mobilité réduite, les ouvriers pour du pain frais et divers dépannages alimentaires et surtout un lieu de rencontre dans un centre de village chaleureux. et plaisant à y vivre.

Je demande à chaque conseiller (ère) de bien prendre en compte ma MOTION, de bien y réfléchir, de me soutenir, de bien prendre le train en marche pour ne pas regretter cette opportunité qui s'offre à nous.

En vous remerciant par avance, de votre attention, recevez mes respectueuses salutations

Denis Berger

